



## Conseil Municipal Ordinaire

### Procès Verbal de la séance du 4 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatre septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement à la salle du Moulin sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M MALARDEAU - Mme BERTHIER - M. PIGNANT – Mme GALLOPIN – M MOSER – M BAILHACHE – Mme POIRION - M ESPIEUX –M BANCE - Mme KELLER - M CHAUSSIER - M. BOURGY - M AMELINE

Etaient absents excusés : M MATHIEU – M CHAPART

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 13 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : M AMELINE

Date de convocation : 26/08/2020

#### **1 - Approbation du procès-verbal du 23 juin 2020**

Après lecture, le procès verbal de la séance du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité des présents

#### **2 – Commission communale des impôts directs**

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

La CCID a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

M Le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur la proposition de liste de 24 noms (12 personnes susceptibles d'être commissaires titulaires et 12 personnes susceptibles d'être commissaires suppléants) à faire parvenir au Directeur des Services Fiscaux qui désignera les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

Ouïe l'exposé de M le Maire

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide**

**De valider la proposition de liste de 24 noms présentée M Le Maire dans le cadre de la composition de la commission communale des impôts directs.**

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Lydie BERTHIER Secrétaire comptable 5 rue d'Orphin 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Fabienne GALLOPIN 2 chemin d'Ablis La Chappelle 78660 PRUNAY-EN-YVELINES
Gérard PIGNANT Ebéniste 6 rue de la Tour 78660PRUNAY-EN-YVELINES	Nicolas CHAUSSIER Boulanger 8 rue de l'Eglise Craches 78660 PRUNAY-EN-YVELINES
Karl MOSER 25 rue de la Libération Craches 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Claire POIRION 1 rue de la Chesnaye Craches 78660 PRUNAY-EN-YVELINES
Julien BAILHACHE 10 RUE Noguette Gourville 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Romuald AMELINE Agriculteur 1 rue Noguette Gourville 78660 PRUNAY-E N-YVELINES
René MATHIEU Retraité 3 rue du Marsan Craches 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Dimitri Martin 6 rue d'Andret
Jean-Louis CHAPART Retraité 5 rue d'Andret 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Marc ESPIEUX 4 rue des Faures 78660 PRUNAY-EN-YVELINES
Marc BOURGY Agriculteur 2 hameau Villiers Landoue 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Benoît BANCE 2 rue des Marches 78660 PRUNAY-EN-YVELINES
Claudine KELLER Retraîtée 5 rue des Cépages 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Bernadette DENIS Propriétaire forestier 7 rue Fervache 28130 SAINT MARTIN DE NIGELLES
Nicole POMMERAU Retraîtée 16 rue des Vignes Gourville 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Bernard JOUVE Chef de projet Urbanisme 9 rue des Prés 78660 PRUNAY-EN-YVELINES
Anne-Marie FERMEAUX Retraîtée 10 bis rue de la Plaine 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Gilles GALLOPIN Agriculteur 2 chemin d'Ablis La Chapelle 78660 PRUNAY-EN-YVELINES
Jean-Michel Desprez Retraité 2 rue du Moulin L'Abbé 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Jean-Pierre SIMON Retraité 8 rue d'Orphin
Odile COOLEN Retraîtée Ferme de Presles 78660 PRUNAY-EN-YVELINES	Dominique PILLIAS Agriculteur 6 imp de la Chesnaye Craches 78660 PRUNAY-EN-YVELINES

### 3 – Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Désignation des délégués

Le Comité National d'Action Sociale est un organisme équivalent à un Comité d'Entreprise pour les agents des collectivités territoriales

Pour le mandat 2020-2026, le CNAS a besoin que la commune désigne les délégués locaux (élu et agent)

Ouïe l'exposé de m Le Maire

Considérant la désignation de deux délégués locaux

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide**

De désigner :

- Un délégué représentant les élus                    Mme Lydie BERTHIER
- Un délégué représentant les agents                Monsieur Pierre COLLÉ

### 4 – Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Depuis plusieurs années, la Mutuelle de la Fonction Publique Territoriale constate une dégradation continue du risque couverture des arrêts de travail pour raisons médicales.

Vu ce contexte, une augmentation du taux de cotisation du contrat est nécessaire au 1er janvier 2021.

Un avenant doit être signé par le Maire pour porter ce taux de 2.28 % à 2.47 %

**Le Conseil Municipal**

Ouï l'exposé de M. le Maire

**Délibère et décide à l'unanimité des présents**

**D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer l'avenant au contrat avec la Mutuelle de la Fonction Publique Territoriale portant le taux de cotisation de 2.28 % à 2.47 % à compter du 1er janvier 2021

#### **5 – Jumelage Prunay en Yvelines - Kreuth**

Le Conseil Municipal désigne un représentant du Conseil Municipal qui siège au bureau de l'APYK

#### **Le Conseil Municipal**

Oùï l'exposé de M. le Maire

#### **Délibère et décide à l'unanimité des présents**

De désigner le représentant suivant : M René MATHIEU

#### **6 – Demande reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle**

En raison de la sécheresse de l'été 2020 plusieurs bâtiments subissent des désordres importants (fissures, tassement de murs etc ...). Plusieurs phénomènes apparaissent depuis quelques semaines.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Il est demandé aux propriétaires de se signaler en Mairie avant le 1er décembre 2019 afin de comptabiliser le nombre de bâtiments concernés.

Un affichage d'information sera fait à Prunay et dans les hameaux.

#### **Le Conseil Municipal**

Oùï l'exposé de M. le Maire

#### **Délibère et décide à l'unanimité des présents**

D'acter la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de Versailles au titre de l'année 2020.

#### **6 bis – Transports scolaires**

Par délibération n° 29/2020 du 15/06/2020 le Conseil Municipal a fixé la participation communale au coût des transports

- Collège
- Primaire (carte optile)
- Primaire transport communal

Suite à la mise en place de la carte Imagin R Junior il convient de relever la délibération pour le transport des primaires.

Imagin R Junior	24 € par an frais de dossier inclus (8€)
Enfant de moins de 4 ans	Gratuité

Aucune subvention départementale et/ou sociale ne peut-être appliquée et aucun financement par un tiers-payant n'est possible

#### **Le Conseil Municipal**

Oùï l'exposé de M. le Maire

#### **Délibère et décide à l'unanimité des présents**

**Que** la commune ne participe pas aux frais de transport pour les primaires et que le transport communal est soumis aux mêmes conditions que la carte Imagin R Junior et enfants de moins de 4 ans.

## **7 – Programme voirie 2020**

La commune a entrepris des travaux de voirie en août et septembre 2020

Entretien de voirie sur l'ensemble du réseau routier (août) -	<b>Fonctionnement</b> 12 000.00 € HT
Réalisation d'un enrobé pour étanchéfier en sous-bois route des Faures (août) -	<b>Investissement</b> 26 000.00 € HT
Réfection des bas-côtés avenue de Cerqueuse (août) -	<b>Investissement</b> 35 900.00 € HT
Réfection de voirie rue Verte à l'Abbé (septembre) -	<b>Investissement</b> 84 800.00 € HT
	146 700.00 € HT

Les travaux d'investissement sont subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 70 % du montant HT soit 102 690.00 €

## **8 – Aide en matière de voirie et réseaux divers du Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal doit solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre du programme Voirie et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales  
La subvention s'élèvera à 280 000.00 € hors-taxes soit 70% du montant de travaux subventionnables de 400 000.00 € hors-taxes

### **Le Conseil Municipal**

Où l'exposé de M. le Maire

### **Délibère et décide à l'unanimité des présents**

**De** solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre du programme Voirie et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales  
La subvention s'élèvera à 280 000.00 € hors-taxes soit 70% du montant de travaux subventionnables de 400 000.00 € hors-taxes.

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération, et conforme à l'objet du programme.

S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

Imputation budgétaire de la dépense (en investissement) 2151

## **9 – Centre Technique Municipal - Point de situation**

L'appel d'offres est en cours  
Remise des plis le mardi 15 septembre à 12h00.  
Ouverture des plis le mardi 15 septembre à 17h00  
Remise de l'analyse des offres le mardi 29 septembre à 17h00  
Signature du Marché le 13 octobre  
Début des travaux envisagé mi-novembre  
Réception des travaux juin 2021

## **10 – Chemins ruraux**

Dans le cadre des études foncières des biens communaux  
Considérant la demande du service du cadastre de donner des noms aux chemins communaux (délibération 08/2020)  
Considérant la demande du service du cadastre de modifier certains noms attribués par la délibération 08/2020.

### **Le Conseil Municipal**

Où l'exposé de M. le Maire

### **Délibère et décide à l'unanimité des présents**

De modifier l'appellation des chemins suivants à la demande du cadastre de Versailles (ex délibération 8-2020)

- Le chemin de la Remise	devient	le Chemin de l'Orme
- Le chemin de l'Orme	devient	le chemin de la Fosse

### **11 – Déploiement du haut débit**

Le Conseil Départemental a confirmé l'objectif du déploiement de la fibre pour l'ensemble des communes rurales des Yvelines pour la fin 2020

Cet objectif concerne le déploiement technique de l'infrastructure

Si cet objectif est respecté, l'offre de la fibre sera rendue disponible par les opérateurs classiques (Orange, Bouygues ... ) que plusieurs mois après (été ou automne 2021)

Les travaux de préparation des fourreaux (passage des aiguilles) ont déjà commencé sur Prunay bourg, Marchais Parfond et Craches

La réunion du 25/06/2020 avec Yvelines Fibre (filiale de TDF) a permis d'alerter les responsables sur le fait qu'ils n'avaient pris en compte qu'une partie du périmètre concerné à savoir Prunay bourg et Gourville

Yvelines Fibre s'est engagée à revenir début septembre pour présenter les solutions de déploiement incluant cette fois-ci l'ensemble du périmètre communal

La commune s'est engagée à leur fournir la liste complète des boîtes aux lettres sur l'ensemble des hameaux et Prunay bourg en incluant les fermes isolées

### **11 bis – Implantation d'un abri bus place du Moulin**

Chaque année, le Département répartit le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants en vue de la réalisation d'aménagement relevant de l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- Au titre des transports en commun (abri bus, point d'arrêt)
- Au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires (barrières fixes de sécurité, signalisation ...)

M Le Maire propose de créer un abri bus place du Moulin

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 80 %, montant plafonné à 13 200.00 € HT de travaux soit 10 560.00 € de subvention

### **Le Conseil Municipal**

Ouï l'exposé de M. le Maire

### **Délibère et décide à l'unanimité des présents**

De valider la proposition de M Le Maire pour la création d'un abri bus et de présenter au Département un projet de création d'un abri bus place du Moulin pour les élèves de l'école de Prunay-en-Yvelines

### **12 – Recensement de la population**

Cette enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2020 et sera effectuée par un coordonnateur et 2 agents recenseurs  
Ce recensement est très important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements

Le coordonnateur proposé est  
Les agents recenseurs proposés sont

M Pierre COLLÉ  
Mme Élodie COLÉOU et M Jean-Jacques KELLER

### **Le Conseil Municipal**

Ouï l'exposé de M. le Maire



Réunion mardi 8 septembre 2020 pour la création des commissions

- 1 – Finances
- 2 – Elaboration nouveaux process – SICTOM de demain
- 3 – Communication
- 4 – Commission d'appel d'offres

## **17 – Questions et informations diverses**

Ressources humaines : Départ de Monsieur Clément BEZAULT, un recrutement est en cours pour le remplacer

Bâtiment rue d'Esclimont : Travaux à prévoir salle d'eau, cuisine et vitrage, à chiffrer pour le budget 2021

Lotissement : Achat du foncier restant à acquérir : octobre 2020  
Dossier administratif (loi sur l'eau) : octobre 2020  
Démarrage des travaux voirie et réseaux divers avant fin : 2020

Finances : Plusieurs analyses sont en cours – Etude des coûts

- Redevance d'occupation des réseaux
- Prestations Orange
- Balayage mécanique

Projet éolien sur la commune de Prunay-en-Yvelines :

8 novembre 2017	demande d'autorisation de réaliser et exploiter un parc éolien par la société Prunay Energie
7 mai 2018	le ministre des armées refuse de donner son accord
24 juillet 2018	le Préfet des Yvelines a rejeté la demande d'autorisation demandée par la société Prunay Energie, d'exploiter un parc éolien sur la commune
24 septembre 2018	La société Prunay Energie demande l'annulation de l'arrêté du 24 juillet 2018
12 mai 2020	La requête de la société Prunay Energie est rejetée

Couverture réseau mobile :

Nouvelle vague de signalement des zones présentant des défaillances  
Julien Bailhache prend le dossier en charge auprès de Seine Yvelines Numérique

Universités des Mairies :

L'Union des Maires des Yvelines (UMY) accompagnée d'autres partenaires organise chaque année un salon entièrement dédié aux actions et aux préoccupations des collectivités territoriales de l'Ouest Parisien avec des tables rondes, ateliers et formations

Inscriptions : [www.universitesdesmairies.fr](http://www.universitesdesmairies.fr)

Prunay Info : Une parution est prévue courant du dernier trimestre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05

<b>Le Maire</b>	<b>1er Adjoint</b>	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>
<b>JP MALARDEAU</b>	<b>L BERTHIER</b>	<b>G PIGNANT</b>
<b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Conseiller Municipal</b>
<b>F GALLOPIN</b>	<b>K MOSER</b>	<b>J BAILHACHE</b>
<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseillère Municipale</b>
<b>R MATHIEU</b>	<b>JL CHAPART</b>	<b>C POIRION</b>
<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseillère Municipale</b>
<b>M ESPIEUX</b>	<b>B BANCE</b>	<b>C KELLER</b>
<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>
<b>N CHAUSSIER</b>	<b>M BOURGY</b>	<b>R AMELINE</b>